

## DÉLIBÉRATION du conseil d'administration de l'Université Bourgogne Europe

Séance du 14 avril 2025

---

Délibération n° 2025 – 14/04/2025 – 8

*Stratégie immobilière du SPSI (Schéma pluriannuel de stratégie immobilière) 2023-2027*

---

- VU le code de l'éducation
- VU le décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts,
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe
- VU l'avis du conseil académique rendu en sa séance du 7 avril 2025

Effectif statutaire : 38 Membres en exercice : 38 Quorum : 19  Membres présents : 25 Membres représentés : 7 Total : 32	<b>Refus de vote : 0</b> <b>Abstention(s) : 5</b>  <b>Suffrages exprimés : 27</b>  <b>Pour : 27</b>  <b>Contre : 0</b>
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve les axes stratégiques ainsi que le principe de priorisation des opérations immobilières et rappelle les opérations déjà identifiées.**

### Stratégie immobilière du SPSI 2023-2027

quatre objectifs majeurs :

- Agir pour satisfaire les besoins des formations
- Accompagner le développement des activités de recherche
- Moderniser le patrimoine immobilier
- Réduire l'empreinte carbone et opérer une transition socio-écologique

### Priorisation des projets portés par l'UBE

- **Priorité P0** : Projet financé, validé et livré sur la période 2023-2025,
- **Priorité P1** : Projet déjà engagé avec financement des tranches fermes et tout ou partie des tranches conditionnelles,
- **Priorité P2** : Projet stratégique identifié et en recherche de financements,
- **Priorité P3** : Projet dont l'opportunité est actée sans financement à ce jour.

**Les projets en priorité P1 : projets déjà engagés avec financement des tranches fermes et tout ou partie des tranches conditionnelles**

- Construction du bâtiment d'enseignement Santé B4 avec rénovation énergétique de la salle d'examens (CPER 2021-2027)
- Surélévation de l'aile Ircamat pour la Pharmaco imagerie avec rénovation énergétique de l'aile E de Sciences Mirande (CPER 2021-2027)
- Rénovation énergétique de la BU Droit-Lettres, de la BU Santé et de Chabot-Charny (CPER 2021-2027)
- Restructuration avec rénovation énergétique du bâtiment « Image » de Chalon pour héberger la Plateforme CND Lab' et le BUT « Carrières Juridiques » (2025-2027)
- Récupération chaleur DLC pour le Datacenter (2025-2027)
- Rénovation de la chaufferie centrale et des réseaux enterrés du campus (2025-2027)
- Extension de la crèche La P'tite Fac (2024-2026)
- Remplacement des menuiseries du bloc central de l'IUT de Dijon-Auxerre-Nevers (2023-2025)
- Raccordement des bâtiments de l'ISAT sur le Réseau de Chaleur Urbain (période 2024-2025)
- Suppression de l'eau chaude sanitaire (2023-2025)
- Travaux d'Accessibilité (2016-2030)
- Diagnostic et retrait des produits amiantés (2024-2028)
- Modernisation et mise en conformité des installations de sécurité incendie

Dijon, le 15 avril 2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,



Vincent THOMAS

*P.J. : Stratégie immobilière UBE 2023-2027 – Schéma pluriannuel de stratégie immobilière*

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté  
Chancelière de l'Université Bourgogne Europe

Délibération publiée sur le site Internet de l'établissement

## Stratégie immobilière UBE 2023-2027

### Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière

Dans le cadre de la mise en œuvre des orientations de la politique immobilière de l'État, les opérateurs et les administrations de l'État sont appelés à participer à l'effort commun de rationalisation et de performance immobilière dans un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) renouvelé. Le SPSI doit retranscrire à l'échelle locale les orientations de la politique immobilière de l'État pour préserver, optimiser et moderniser le parc immobilier.

Il doit permettre, sur la base d'une méthodologie d'élaboration nationale de réaliser un diagnostic du parc immobilier, la définition et la mise en œuvre d'une démarche stratégique quinquennale visant à accroître la performance globale du parc immobilier.

Le SPSI n'a un caractère définitif qu'après avis du ministère de tutelle, approbation de la Direction de l'Immobilier de l'État (DIE) puis validation du CA de l'établissement.

Pour mémoire, le précédent SPSI de l'université de Bourgogne a couvert la période 2017-2021. Il a été transmis en 2018 à son ministère de tutelle, en retour, le schéma a reçu un avis favorable du MESRI daté du 10 mai 2019 puis a été adressé à la DIE le 18 octobre 2019. Il a été approuvé par la DIE le 10 août 2020.

Le nouveau SPSI en cours d'élaboration sera présenté à l'issue de son circuit de validation d'abord au CAC conformément aux statuts, puis au CA et couvrira la période 2023-2027 au cours de laquelle l'établissement a connu des transformations. Tout d'abord université de Bourgogne pour 2023 et 2024, l'université est devenue dans un cadre expérimental, Université Bourgogne Europe au 1<sup>er</sup> janvier 2025. La fin de l'expérimentation programmée fin 2026 nécessitera la mise en place d'un nouveau SPSI à l'échelle du nouvel établissement constitué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Cette note présente au Conseil d'Administration du 14 avril 2025 la stratégie immobilière du SPSI 2023-2027 qui reste toutefois un SPSI de transition avec :

- pour information quelques éléments significatifs de la phase diagnostic extraits du projet de SPSI qui sera présenté à l'automne 2025,
- **au vote les axes stratégiques ainsi que le principe de priorisation des opérations immobilières et rappelle les opérations déjà identifiées.**

*Nota : Les textes **en gras** sont **soumis au vote**, les textes en maigre restent pour information*

#### Quelques éléments significatifs de la phase diagnostic :

L'inventaire des biens immobiliers montrent qu'en 2023, le patrimoine immobilier de l'université est composé dans les bases nationales de 94 bâtiments répartis sur les quatre départements de Bourgogne, dont 2 bâtiments sont la propriété de l'université. Les INSPE (propriété des collectivités) sont comptabilisés dans ce patrimoine et représentent 13 bâtiments, également répartis dans les quatre départements. A cela nous pouvons ajouter 8 terrains non bâtis.

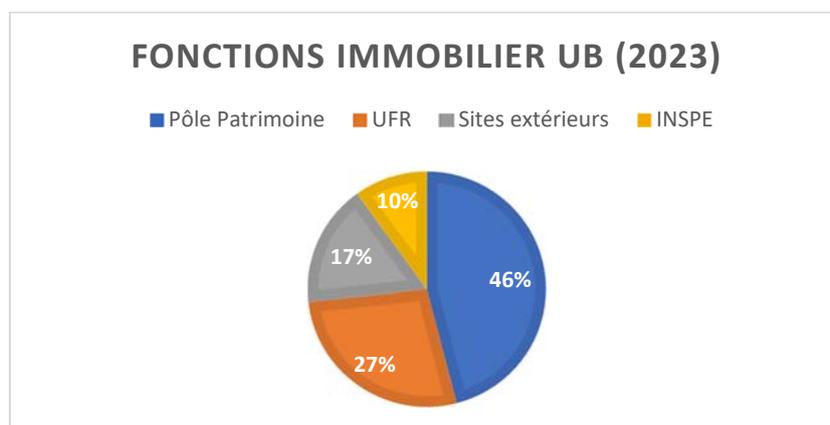
L'ensemble de ces surfaces représentent :

- 299 845 m<sup>2</sup> de Surfaces bâties,
- 224 256 m<sup>2</sup> de Surface Utile Net (SUN),
- 244 300 m<sup>2</sup> de Surface de Bureau Aménageable (SBA).

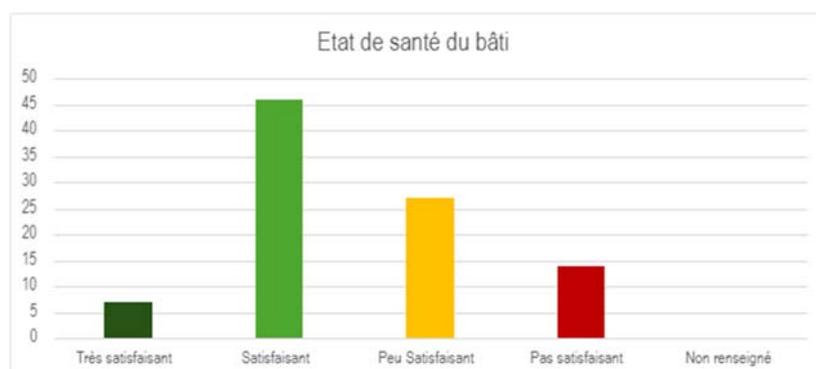
Ci-dessous un tableau récapitulatif des différents régimes de propriété :

Propriétaire	Foncier (en Ha)	%	Surfaces bâties (en m <sup>2</sup> )	%
État	97,32	85,9%	257953	86,03%
Université	8,09	7,1%	2254	0,75%
Collectivités	6,39	5,6%	35108	11,71%
Autres	1,48	1,4%	4530	1,51%
TOTAL	113,28	100%	299845	100%

Les moyens humains dédiés à l'immobilier à l'Université Bourgogne Europe représente 80,5 Equivalent Temps Plein (ETP), dont la répartition est la suivante :



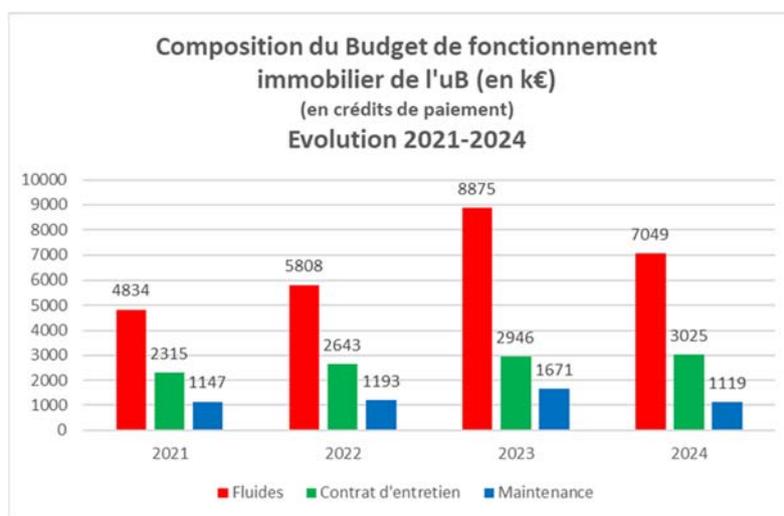
Le diagnostic technique permet d'avoir une vision globale de l'état de santé du parc immobilier, que ce soit au niveau structurel du bâti, des différentes installations techniques (chauffage, ventilation, ...), mais également sur les aménagements intérieurs (murs, sols, plafonds) et extérieurs (voirie, parking, accès).



Les indicateurs montrent que seulement 53% du parc est au moins Satisfaisant contre 68% sur le précédent SPSI. Toutefois, ces données restent à fiabiliser. Cette tendance corrélée avec le montant affecté à la maintenance et au GER, hors opérations et après coûts de fluides, des bilans 2023 et 2024 indique respectivement 5 et 4€/m<sup>2</sup>/an. Cette réalité est prise en compte dans le nouveau SPSI pour une stratégie d'intervention plus efficace et une fonction immobilière renforcée.

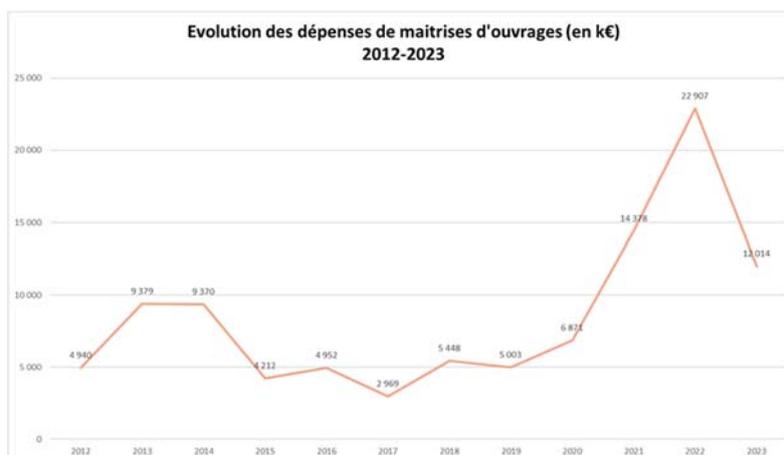
Avec un plan de sobriété voté en décembre 2022, toujours en vigueur, et des investissements réalisés grâce aux soutiens du Plan de relance, du CPER, du Feder, du PAIR, des collectivités des différents sites où l'UBE est implantée, plusieurs bâtiments et/ou équipements ont fait l'objet de rénovations et installations ciblées ce qui permet d'obtenir les premières données tangibles de près 11 GWh et 816 ToCO<sub>2</sub> fin 2024. Au bilan de 2023 constate une baisse de la consommation d'électricité globale de 2% et au bilan 2024 de 3% (effet volume) alors même que de nouveaux équipements de formation et de recherche sont installés et que se développent les technologies du numérique.

Les charges de fonctionnement immobilier de l'Université Bourgogne Europe (fluides-énergies, contrats d'entretien, maintenance) s'élèvent à 13,5 M€ en 2023 contre 7,5 M€ en 2017 en référence au précédent SPSI.



Les dépenses de fluides représentent en 2024 les deux tiers du budget de fonctionnement immobilier de l'université.

Une forte augmentation est constatée sur les opérations de maîtrise d'ouvrages depuis 2020 en raison des Plans de relance (État et Région).



Il est à noter que l'établissement a été dans l'obligation d'apporter un tiers du financement global des opérations immobilières entre 2021 et 2025, représentant ainsi près de 30 M€ de dépenses d'investissement. Ceci résulte de la volonté de l'établissement d'entrer rapidement dans la transition énergétique, de l'absence de financement complet des opérations, mais aussi de l'évolution tarifaire des opérations, de l'évolution parfois substantielle du périmètre ou du règlement des opérations financées dans le cadre des plans de relance notamment.

## Enjeux et Stratégie immobilière du SPSI 2023-2027

Pour répondre à ces enjeux, l'Université Bourgogne Europe a centré sa politique immobilière sur **quatre objectifs majeurs** :

- **Agir pour satisfaire les besoins des formations** : l'apparition de nouvelles pratiques pédagogiques nécessite l'utilisation de technologies numériques performantes également la création de tiers lieux d'apprentissage et de vie étudiante ; des constructions neuves de bâtiments sont prévues par l'Université Bourgogne Europe afin d'accompagner les projets de développement de ses composantes ; l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants est une préoccupation constante, ainsi que la mise à disposition des ressources documentaires physiques et numérique dans des environnements adaptés aux nouvelles attentes des étudiants et de la communauté,
- **Accompagner le développement des activités de recherche** : la forte compétition nationale et internationale dans le domaine de la recherche nécessite des investissements en infrastructure et des nouveaux besoins immobiliers (mise aux standards internationaux des laboratoires et des équipements immobiliers, évolution des espaces mais également du transport des fluides et énergies distribués, création de plateformes techniques spécialisées et multidisciplinaires, accroissement des puissances de calcul numérique et de niveau de stockage de données). L'Université Bourgogne Europe doit donc sans cesse adapter son patrimoine immobilier afin de répondre au mieux aux besoins des laboratoires de recherche,
- **Moderniser le patrimoine immobilier** : l'Université Bourgogne Europe structure une organisation pour coordonner et mobiliser des compétences nécessaires pour faire face aux contraintes, aux usages, aux besoins et aux défis à venir,
- **Réduire l'empreinte carbone et opérer une transition socio-écologique** : des actions visant à réduire l'empreinte carbone des activités sont mises en œuvre (rénovation énergétique des bâtiments, installation d'économiseurs d'eau...) et changer les pratiques. Ainsi l'Université Bourgogne Europe a intégré le projet Villes Pilotes (projet FAASST) porté par la Métropole de Dijon, retenue dans le cadre du programme NetZeroCities avec pour objectif d'accélérer la trajectoire vers la neutralité carbone, d'identifier, de tester et mettre en œuvre des solutions innovantes.

Ces objectifs visent globalement :

- À améliorer l'attractivité ainsi que sa visibilité nationale et internationale par des infrastructures et des équipements d'excellence,
- Au rayonnement par le développement des relations avec le monde socio-économique par l'innovation et la valorisation,
- À l'offre d'un meilleur cadre de vie pour les étudiants et personnels,
- À une intégration sur son territoire en lien avec une société durable.

Ils se déclinent concrètement ainsi :

- Achever tous les projets en cours dont certaines tranches sont restées optionnelles faute de financements consolidés,
- Prioriser les projets nouveaux et les besoins de Gros Entretien Renouvellement (GER) dans le cadre d'un Plan Pluriannuel Immobilier selon des critères de mise en conformité sécurité,

sécurité incendie, accessibilité, sureté, transition écologique, d'accompagnement des axes stratégiques et de soutenabilité RH et financières,

- Assurer la gestion, l'entretien, la maintenance et la rénovation en s'appuyant d'abord par un système de Ticketing puis à terme, sur une Gestion de Maintenance Automatisée par Ordinateur (GMAO) et un Système d'Information du Patrimoine Immobilier (SIPI),
- Poursuivre le travail de fiabilisation des données, des surfaces et des consommations pour avoir des éléments d'analyse fine et agir sur les usages et leur optimisation,
- Formaliser le rôle des différents acteurs de la gestion immobilière et cartographier les différents niveaux d'intervention de chacun,
- Contribuer aux dynamiques territoriales autour de la vie étudiante et participer aux travaux pour le développement du logement étudiant,
- Intégrer dans chaque projet immobilier un volet de transition socio-écologique spécifique et en mesurer les effets,
- Poursuivre la dynamique de développement de l'établissement par l'adaptation de l'immobilier,
- S'appuyer sur une commission patrimoine représentative de la communauté.

### **Priorisation des projets portés par l'UBE**

A l'aide de différentes sources de financement :

- ✓ Le Contrat de Plan Etat-Région
- ✓ Les différents appels à projets de l'Etat (plan de relance, plan liée à la planification écologique, ...)
- ✓ Le contrat métropolitain et le contrat « Territoires en action »
- ✓ Les subventions des collectivités territoriales (Région BFC, communautés d'agglomération)
- ✓ Le Fonds Européen de Développement Régional
- ✓ Les fonds propres de l'université

L'Université Bourgogne Europe implantée sur 6 sites étudie les scénarii par site pour conserver un maillage et une cohérence territoriale et socio-économique.

Ainsi les projets de ce SPSI sont priorisés pour tenir compte de leur soutenabilité financière associée à leur dimension stratégique, 4 catégories sont définies comme suit :

- **Priorité P0 : Projet financé, validé et livré sur la période 2023-2025,**
- **Priorité P1 : Projet déjà engagé avec financement des tranches fermes et tout ou partie des tranches conditionnelles,**
- **Priorité P2 : Projet stratégique identifié et en recherche de financements,**
- **Priorité P3 : Projet dont l'opportunité est actée sans financement à ce jour.**

Les projets en priorité PO : projets financés, validés et livrés sur la période 2023-2025 :

- Opérations pour la formation et la vie étudiante
  - ✓ Restructuration de l'ancienne BU Sciences pour héberger la phase 2 du Learning Centre (1 500 m<sup>2</sup> – 3,6 M€ – plan de relance et autofinancement – livraison 2023)
  - ✓ Extension et restructuration du service de santé universitaire à Dijon (1 000 m<sup>2</sup> – 1,8 M€ – autofinancement – livraison 2023)
  - ✓ Restructuration de l'école d'ingénieurs ESIREM pour répondre aux recommandations de la CTI et du réseau POLYTECH (1 250 m<sup>2</sup> – 3,3 M€ – CPER 2015-2020, PAIR et autofinancement – livraison 2023)
  - ✓ Extension de l'école d'ingénieurs ESIREM (1 600 m<sup>2</sup> – 6,1 M€ – contrat de métropole et autofinancement – livraison 2024)
  - ✓ Reconstruction des serres pédagogiques à Dijon (350 m<sup>2</sup> – 1,4 M€ – autofinancement – livraison 2024)
  - ✓ Restructuration du bâtiment C de l'ISAT à Nevers pour héberger le nouveau BUT informatique (1 100 m<sup>2</sup> – 3,4 M€ – plan de relance et autofinancement dont Nevers agglomération – livraison 2024)
  - ✓ Aménagement extérieur des 5 campus territoriaux Auxerre, Chalon sur Saône, Le Creusot, Mâcon et Nevers (1,6 M€ – CPER 2021-2027 et PAIR – livraison 2024)
- Opérations pour la recherche et l'innovation
  - ✓ Construction d'une halle technique pour le projet CALHIPSO au Creusot (250 m<sup>2</sup> – 1,875 M€ – contrat de métropole et FEDER – livraison 2025)
  - ✓ Extension du Datacenter (500 m<sup>2</sup> – 9,5 M€ – contrat de métropole et autofinancement – livraison 2025)
- Opérations de rénovations énergétiques pour la transition énergétique et écologique
  - ✓ Rénovation énergétique du bâtiment historique de l'IUT du Creusot (8172 m<sup>2</sup> – 6,8 M€ – plan de relance et autofinancement – livraison 2023)
  - ✓ Rénovation énergétique du bâtiment Droit-Lettres (19210 m<sup>2</sup> – 7,1 M€ – CPER 2015-2020, plan de relance et autofinancement – livraison 2024)
  - ✓ Rénovation énergétique du bâtiment Mesures physiques de l'IUT du Creusot (2410 m<sup>2</sup> – 2,8 M€ – PAIR et autofinancement – livraison 2025)

**Les projets en priorité P1 : projets déjà engagés avec financement des tranches fermes et tout ou partie des tranches conditionnelles**

• **Construction du bâtiment d'enseignement Santé B4 avec rénovation énergétique de la salle d'examens (CPER 2021-2027)**

- ✓ Budget obtenu au titre du CPER : 8,3 M€ TDC dont :
  - 3,8 M€ de la Région Bourgogne Franche Comté
  - 3,5 M€ de l'Etat dont 300 000 pour le 1<sup>er</sup> équipement
  - 1 M€ de Dijon Métropole
- ✓ Dernière estimation de l'opération 10,5 M€ TDC, soit un reste à financer de 2,5 M€
- ✓ Plan de financement :
  - Tranche ferme (bâtiment Santé B4) : 9,7 M€ (surcoût de 1,7 M€ estimé par la maîtrise d'œuvre et avancé par l'UBE)
  - Tranche conditionnelle (rénovation énergétique de la salle d'examens) : 0,8 M€

Remarque : sollicitation de 2,5 M€ auprès de l'Etat dans le cadre de la Planification écologique (priorité 1 de nos demandes) et autofinancement si nécessaire

• **Surélévation de l'aile Ircamat pour la Pharmaco imagerie avec rénovation énergétique de l'aile E de Sciences Mirande (CPER 2021-2027)**

- ✓ Budget obtenu au titre du CPER : 960 000 € de la Région Bourgogne-Franche-Comté
- ✓ Dernière estimation de l'opération : 6 M€
- ✓ Plan de financement (bâtiment exclusivement recherche donc passage en HT) :
  - FEDER : 4 200 000 € HT (le montant devra être avancé par l'UBE)
  - Région BFC (CPER) : 960 000 € HT
  - Autofinancement : 840 000 € HT

Remarque : sollicitation de 840 000 € auprès de l'Etat dans le cadre de la Planification écologique (priorité 2 de nos demandes) et autofinancement si nécessaire

• **Rénovation énergétique de la BU Droit-Lettres, de la BU Santé et de Chabot-Charny (CPER 2021-2027)**

- ✓ Budget obtenu au titre du CPER : 7 M€ dont
  - 5 M€ de la Région Bourgogne-Franche-Comté
  - 2 M€ de l'Etat
- ✓ Dernière estimation de l'opération : 17,8 M€ TDC, soit un reste à financer de 10,8 M€
- ✓ Plan de financement :
  - Priorité 1 : rénovation énergétique de la BU Droit-lettres : 7 M€ du CPER (tranche ferme)
  - Priorité 2 : rénovation énergétique de la BU Santé : 4,4 M€ (première tranche conditionnelle)
  - Priorité 3 : rénovation énergétique de Chabot-Charny : 6,4 M€ (seconde tranche conditionnelle)

Remarque : sollicitation de 10,8 M€ auprès de l'Etat dans le cadre de la Planification écologique (priorité 3 de nos demandes) et autofinancement si possible pour les tranches conditionnelles

- **Restructuration avec rénovation énergétique du bâtiment « Image » de Chalon pour héberger la Plateforme CND Lab' et le BUT « Carrières Juridiques » (2025-2027)**
  - ✓ Coût de l'opération : 2 M€
  - ✓ Plan de financement :
    - 550 000 € de la Région Bourgogne-Franche-Comté (contrat « Territoires en Actions »)
    - 400 000 € de l'UBE
    - 300 000 € du Grand Chalon
    - 800 000 € restant à financer (tranche conditionnelle)
- **Récupération chaleur DLC pour le Datacenter (2025-2027)** Coût de l'opération : 1,3 M€ (tranche conditionnelle)
- **Rénovation de la chaufferie centrale et des réseaux enterrés du campus (2025-2027)** Coût de l'opération : 1 M€ (tranche conditionnelle)
- **Extension de la crèche La P'tite Fac (2024-2026)** Coût de l'opération : 1,506 M€ dont 732 000 € de la CAF, 700 000 € de l'UBE (CVEC) et 74 000 € de La P'tite Fac
- **Remplacement des menuiseries du bloc central de l'IUT de Dijon-Auxerre-Nevers (2023-2025)** Coût de l'opération : 583 000 € dont 240 000 € de la Région BFC (PAIR), 238 000 € de l'UBE et 105 000 € de l'IUT de Dijon-Auxerre-Nevers
- **Raccordement des bâtiments de l'ISAT sur le Réseau de Chaleur Urbain (période 2024-2025)** Coût de l'opération : 100 000 € (UBE)
- **Suppression de l'eau chaude sanitaire (2023-2025)** Coût de l'opération : 700 000 € (Plan Résilience 2)
- **Travaux d'Accessibilité (2016-2030)** Budget récurrent
- **Diagnostic et retrait des produits amiantés (2024-2028)** Budget récurrent
- **Modernisation et mise en conformité des installations de sécurité incendie (2022-2028)** Budget récurrent

#### Les projets en priorité P2 : projets stratégiques identifiés et en recherche de financements

- ✓ Mise en conformité - Ventilation des locaux de chimie et de biochimie et soutes (2017-2030)
- ✓ Modernisation et mise en conformité des ZRR, des zones sensibles et contrôle d'accès (2022-2028)
- ✓ Aménagement de locaux de stockage et d'archivage centraux à la Maison de l'université avec rénovation énergétique (2024-2026)
- ✓ Restructuration de l'école de chirurgie avec rénovation énergétique (2024-2026)
- ✓ Restructuration et rénovation énergétique du domaine de Marsannay-la-Côte et mise en accessibilité (2025-2028)
- ✓ Remplacement des éclairages – phase 1/3 (2022-2027)
- ✓ Rénovations des toitures (2024-2029)

- ✓ Etendre le plan de comptage des énergies (2023-2030)
- ✓ Remplacement de 6 centrales de traitement d'air (2025-2027)
- ✓ Installation de panneaux photovoltaïques (2028-2030)
- ✓ Biodiversité : imperméabilisation sols et mise en place de noues (2028-2030)
- ✓ Réflexion autour des places de stationnement et leur renaturation
- ✓ Rénovation énergétique des bâtiments selon une hiérarchisation et une pluriannualité
- ✓ ...

#### Les projets en priorité P3 : projets dont l'opportunité est actée sans à ce jour de financement

- ✓ Extension du Pôle Economie et Gestion pour l'IAE Dijon avec rénovation énergétique du Pôle d'économie et de gestion (2027-2029)
- ✓ Construction du bâtiment « Smart Green Building » (2027-2029)
- ✓ Construction d'un Espace Pédagogique Industriel Innovant à l'IUT de Dijon avec rénovation énergétique et mise en accessibilité (2028-2029)
- ✓ Transformation - adaptation de l'Atheneum avec rénovation énergétique (2026-2027)
- ✓ Rénovation de canalisations d'eau froide et d'assainissement (2022-2030)
- ✓ Modernisation et mise en conformité des groupes eau glacée (2024-2030)
- ✓ ...

#### Synthèse de la phase stratégie immobilière

Coût total des projets P0, P1, P2 et P3 pour la période 2023-2030 : 102 M€ dont :

- ✓ 36 M€ sont déjà financées (projets P0)
- ✓ 28,4 M€ correspondent aux tranches fermes des projets P1 (le financement est assuré)
- ✓ 10 M€ correspondent aux tranches conditionnelles des projets P1 (bâtiment santé B4, surélévation de l'aile Ircamat, rénovation de la BU Santé, restructuration et rénovation énergétique du bâtiment « Image », récupération chaleur DLC pour le Datacenter) qui pourront être pris en charge tout ou partie par autofinancement sur le fonds de roulement
- ✓ 27,6 M€ correspondent aux projets P2 et P3 (projets à consolider selon la soutenabilité financière)